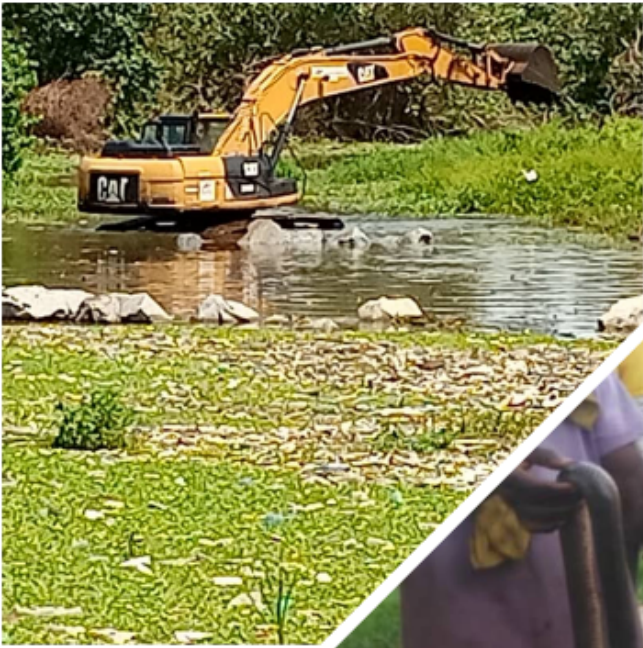


Le PAPC : un assainissement pluvial aux dépens de l'environnement ?

Le Programme d'Assainissement Pluvial de Cotonou (PAPC), d'un coût astronomique de 264 milliards FCFA, prétendait être la solution définitive aux inondations qui ravagent la ville de Cotonou. Cependant, de sérieuses préoccupations concernant la préservation de la biodiversité ternissent la vision de ce programme, en particulier en ce qui concerne le troisième bassin appelé « PA3 » situé dans le quartier Vèdoko. Des écologistes accusent le PAPC et ses exécutants de commettre un crime environnemental.



Les habitants de la localité de Zézoumè, dans le quartier Vedoko à Cotonou, font face à une situation sans précédent. En effet, les derniers refuges des espèces vivantes sont en train d'être détruits, ce qui entraîne l'invasion des populations par des espèces qui étaient auparavant paisibles dans leur habitat naturel. En effet, il s'agit de l'une des dernières réserves de biodiversité de la ville de Cotonou.

Le programme, mis en œuvre par la Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire (SIRAT S.A.), participe au déséquilibre de cet écosystème de manière alarmante.

Des nids de tortues d'eau douce sont saccagés, des reptiles et des varans sont abandonnés à leur triste sort. Ce crime se déroule sous les yeux de la communauté scientifique, des experts techniques et des responsables politico-administratifs.

Alfred HOUNGNON, quant à lui n'est pas resté bouche bée. Le spécialiste de la valorisation de la biodiversité patrimoniale et de la mobilisation citoyenne et président de l'ONG AGIR, estime que, pour assurer la durabilité du projet, celui-ci doit prévoir la capture, l'inventaire des espèces, des mesures de préservation et le relâchement des espèces après l'achèvement du projet. Selon lui, un projet d'assainissement pluvial devrait inclure l'ouverture des voies fluviales qui respectent le vivant.

De nombreuses préoccupations assaillent les défenseurs de l'environnement.

Est-ce qu'une étude d'impact environnemental a été réalisée pour ce projet soi-disant « environnemental » ? Si oui, où sont les résultats ?

Quelles mesures ont été prévues pour préserver les espèces dans les quatre bassins centraux du programme ?

Est-ce que l'Agence Béninoise pour l'Environnement et le Ministère du Cadre de vie sont au courant de ce crime qui remet en question leur légitimité même ?

La responsabilité sociétale de l'entreprise HNRB, chargée des travaux, ainsi que de ses organismes de contrôle, à savoir SCET TUNISIE et ACEP / LINER ENVIRONNEMENT, est sérieusement remise en cause.